

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du Fonds des marchés émergents Mackenzie (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité avec l'aide d'un comité d'audit, lequel examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil. Le comité d'audit rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Fonds. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,  
gestionnaire du Fonds

Le président et chef de la direction,



Barry McInerney

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 7 juin 2018

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des porteurs de titres du Fonds des marchés émergents Mackenzie (le « Fonds »),

Nous avons effectué l'audit de l'état financier ci-joint du Fonds, qui comprend l'état de la situation financière au 31 mars 2018 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état financier conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

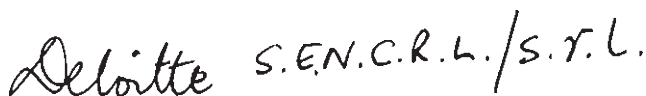
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, l'état financier donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 7 juin 2018



# FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2018

FONDS D' ACTIONS MONDIALES

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers (sauf les montants par titre)  
Au 31 mars

	2018
	\$
<b>ACTIF</b>	
<b>Actifs courants</b>	
Trésorerie	150
Sommes à recevoir pour placements vendus	—
Sommes à recevoir pour titres émis	—
<b>Total de l'actif</b>	<b>150</b>
<b>PASSIF</b>	
<b>Passifs courants</b>	
Sommes à payer pour placements achetés	—
Sommes à payer pour titres rachetés	—
<b>Total du passif</b>	<b>—</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de titres</b>	<b>150</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de titres, par série (note 3)</b>	
Série A	150
<b>Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre (note 3)</b>	
Série A	10,00

## NOTES ANNEXES

1. Le Fonds des marchés émergents Mackenzie (le « Fonds ») a été établi en vertu des lois de l'Ontario le 9 mars 2018 aux termes d'une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour. Le siège social du Fonds est situé au 180 Queen Street West, Toronto (Ontario) Canada. Cet état financier a été préparé conformément aux Normes internationales d'information financière.
2. Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du Fonds, a acheté un lot initial de 15 000 titres de série A du Fonds pour une contrepartie en espèces de 150 000 \$. Le gestionnaire doit conserver un minimum de 15 000 titres du Fonds jusqu'à ce qu'il ait reçu d'autres investisseurs un montant additionnel de 500 000 \$.
3. Les titres de série A sont des parts rachetables au gré des porteurs et donnant droit à ceux-ci à une quote-part de l'actif net du Fonds.
4. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.
5. Comme l'indique le prospectus, le gestionnaire est en droit de recevoir des frais de gestion et d'administration à taux fixe variant de 0,90 % à 2,00 % et de 0,15 % à 0,31 %, respectivement, selon la série dans laquelle investit l'investisseur. En échange des frais d'administration à taux fixe, le gestionnaire assume l'ensemble des charges d'exploitation du Fonds, exception faite de certaines charges propres au Fonds.



**MACKENZIE**  
Placements